

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-736

présenté par

M. Bruneel, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrière, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	1 400 000	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	1 400 000
TOTAUX	1 400 000	1 400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement, issu de la mobilisation des associations de protection des consommateurs, est de majorer les crédits destinés à la protection économique du consommateur prévus par l'action 24 du programme 134 « Développement des entreprises et régulation ».

En effet, l'action n°24 comporte des dépenses d'intervention en faveur de l'Institut national de la consommation (INC), de 15 associations de consommateurs, du Centre européen des consommateurs français et du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC). Ces crédits d'intervention, gérés par la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF), s'élevaient à 8,5 millions d'euros en LFI 2018 et ne s'élèvent plus qu'à 7,5 millions d'euros en PLF 2019 (soit une diminution de ces crédits d'intervention de 10,8 %) dans l'objectif global de maîtrise des dépenses publiques.

Cette réduction de crédits apparaît préjudiciable pour l'existence de la presse et des associations de défense des consommateurs. Ainsi, les 15 associations nationales agréées qui siègent au Conseil national de la consommation (CNC) ont déjà connu une baisse de 28,1 % depuis 2012.

Ce mouvement exerce pourtant un rôle essentiel dans l'information, l'éducation et l'accompagnement du consommateur sur tout le territoire national. Il produit, notamment à destination des populations les plus fragiles, un ensemble d'études, d'analyses et d'émissions audiovisuelles.

Parce que les financements publics restent les garants de l'indépendance de ce mouvement vis-à-vis des acteurs du monde économique, il est donc proposé d'augmenter légèrement les crédits d'intervention à pour les mettre au niveau de 2017 en majorant les crédits de l'action 24 du programme 134 de 1 400 000 euros. Ces crédits sont transférés de l'action 1 du programme 305 « Stratégie économique et fiscale ».